



COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 27 NOVEMBRE 2025

AVEC LE MINISTRE DE L'INTERIEUR NUNEZ

1

Le ministre a tenu à précisé aux organisations syndicales en préambule qu'il avait gardé la Sécurité Civile dans ses prérogatives et pas délégué au secrétaire d'Etat.

Lors de sa prise de parole, la CGT a pointé :

- Les difficultés de financement :

Les SIS fonctionnent déjà au minimum, le sous-financement entraîne des gels de postes, l'annulation de créations de postes pourtant nécessaires pour 2026, sans même abandonner au recours massif à des volontaires à 80 centimes de l'heure.

À cette heure, la France n'a pas encore de budget et que le gouvernement en place n'a comme unique solution de faire payer les français en épargnant les plus fortunés.

- Le manque d'ambition pour la Sécurité Civile :

Alors que les militaires expliquent sans fard leurs besoins financiers, les SIS sont timorés, entre le manque de transparence (coût des engins, des centres de secours, de la permanence des secours), l'absence d'information concernant l'état de la couverture opérationnelle (indicateurs illisibles ou qui n'indiquent rien), et que l'argument essentiel, « massue » **la valeur du sauvé peine à s'imposer comme outil et se heurte au peu de compétences disponibles pour le mettre en œuvre, alors on ne parle que de coût !!**

En 1983, la « Défense Civile » comprenait 21 bombardiers d'eau, soit plus qu'aujourd'hui alors que le risque était moindre...

Pour la CGT, si le Beauvau de la Sécurité devait se traduire par un projet de loi, celui-ci manquerait de souffle.

- La santé des agents :

L'avancée significative de la reconnaissance de 2 nouvelles maladies professionnelles avec la sortie d'un décret en fin d'année ne doit pas occulter les carences de prévention (l'aménagement des centres de secours avec la marche en avant), les lacunes de suivi (exposition des agents, indicateurs de suivi¹), le manque de respect de la réglementation (dossiers médicaux des agents) et bien sûr les anormalités de temps de travail qui perdurent.

Reste beaucoup de travail pour améliorer le contrôle de l'exposition des agents.

- Recentrage des missions ? :

Les interventions pour fuite de gaz sont parmi les plus dangereuses et les conventions qui sont signées envisagent l'écrasement des conduites de gaz par les pompiers en cas de délais trop longs des agents spécialistes du GAZ, ce n'est pas ça qui va inciter les exploitants à maintenir un réseau d'intervenants avec le même maillage !!!



2

- Mineurs :

Bien que peu nombreux, des mineurs figurent parmi nos effectifs. Nous ne pouvons garantir leur sécurité en les engageant sur des interventions, quelles qu'elles soient. Par ailleurs, nous constatons sur les réseaux sociaux que certains se félicitent de la participation de leurs JSP à des manœuvres de nuit.

- Discriminations et brimades d'un autre âge :

Il n'y a pas qu'au royaume du Danemark qu'il y a quelque chose de pourri, de nombreux articles, rubrique « justice-faits divers », relatent des faits entre enquêtes administratives, pas très bien cadrées qui durent, ne donnent rien parce qu'elles étaient sans objet, et celles qui ne font pas l'objet d'un article 40 alors que les faits sont pénalement caractérisés...Et pourtant vous connaissez notre attachement au droit de la défense.

Les employeurs peinent dans le curatif sans mettre le paquet sur le préventif.

Le ministre à l'issue de l'ensemble des prises de parole a répondu ceci :

- Les travaux du Beauvau continuent, un projet de texte vous sera présenté et il comprendra un volet financement.
- Les missions « Secours À Personne des pompiers doivent être clarifiées.
- Les discriminations et brimades sont un fait dans les métiers de la sécurité intérieure, il faut y répondre en 2 points fermeté et prévention.
- Pour les mineurs, nous avons un devoir de protection.
- Les mesures concernant les interventions « gaz » méritent d'être étudiées.

Du large horizon qui a été présenté, « aucun sujet ne sera éludé ».

A la question quelles prochaines échéances ?

Le ministre s'engage à organiser en décembre une réunion afin que le projet de loi issu du Beauvau de la Sécurité Civile soit présenté aux organisations syndicales.

1 : <https://www.cgtdessdis.com/courrier-sur-les-indicateurs/>